

1

( N° 329. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 AOUT 1846.

---

Crédit supplémentaire de fr. 633,917-12 au Département des Travaux  
Publics (\*).

---

NOTE REMISE PAR M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

---

La majorité des sections a exprimé l'intention d'ajourner à la session prochaine la discussion du projet de loi présenté le 6 de ce mois et tendant à ouvrir au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de fr. 633,917-12.

L'ajournement pur et simple de cette proposition aurait de sérieux inconvénients, que je regarde comme un devoir de signaler : il mettrait temporairement le Gouvernement dans l'impossibilité de faire face à des engagements contractés, il conduirait à une espèce de suspension de paiements, qui n'est certainement pas dans le vœu de la Chambre et que la Chambre considérerait sans doute comme fâcheuse.

Dans la pensée des sections, il faut prononcer l'ajournement, parce que la discussion du projet, tel qu'il a été formulé par le Gouvernement, exigerait plus de temps que la Chambre ne peut y consacrer dans les circonstances actuelles.

Il a paru possible de lever cette difficulté, en ajournant quelques-unes des allocations demandées et en admettant, jusqu'à examen ultérieur, des réductions pour quelques autres de ces allocations.

Toutes les allocations qui pouvaient donner lieu à des demandes d'expli-

---

(\*) Projet de loi. n° 323.  
Rapport, n° 327.

cations et notamment tous les crédits relatifs au personnel, sont éliminés du projet modifié qui accompagne la présente note.

D'après ce projet, les crédits demandés seraient réduits de fr. 655,917-12 à fr. 400,220-28, ou de fr. 255,696-84.

Cette réduction serait la conséquence :

1 <sup>o</sup> De l'ajournement des crédits demandés au chap. III du budget du Département des Travaux Publics, exercice 1844, pour le service des chemins de fer, s'élevant à . . . . .	fr. 68,604 84
2 <sup>o</sup> De l'ajournement des crédits demandés, sur 1845, pour le personnel des chemins de fer, aux art. 1, 3, 6 et 10 du chap. III, s'élevant à . . . . .	58,955 99
5 <sup>o</sup> De réductions temporaires sur les crédits demandés pour le matériel des chemins de fer, même exercice, aux art. 2, 4, 7 et 9 du chap. III, réductions s'élevant ensemble à . . . . .	126,158 01
Total égal . . . . .	fr. 253,696 84

Les demandes actuellement maintenues seraient en conséquence les suivantes :

#### **Exercice 1844 et années antérieures.**

Majorations des chap. I et II, s'élevant ensemble à fr. 16,452-19.

La nécessité de ces majorations, qui ne comprennent ensemble qu'un chiffre assez restreint, est établie, d'une manière détaillée, par les tableaux nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 10<sup>bis</sup>, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, annexés à l'exposé des motifs.

#### **Exercice 1845.**

1<sup>o</sup> Majorations des chap. I et II, s'élevant respectivement à fr. 11,080 09 et . . . . . 13,510 00 et justifiées par les tableaux nos 20 et 21, annexés à l'exposé des motifs ;

2<sup>o</sup> Majorations des articles *Matériel*, du chap. III (*chemin de fer*), s'élevant savoir :

Pour l'art. 2 (administration générale) à 55,000 fr. (au lieu de fr. 38,444-26).

Pour l'art. 4 (entretien des routes) à 40,000 fr. (au lieu de fr. 81,720-06).

Pour l'art. 7 (service de locomotion et d'entretien du matériel) à 100,000 fr. (au lieu de fr. 157,540-90).

Pour l'art. 9 (service de perception) à 20,000 fr. (ou lieu de fr. 43,652-79).

Ces majorations des art. 2, 4, 7 et 9 du chap. III, restent bien au-dessous des sommes présumées nécessaires et ne préjugent pas les chiffres définitifs.

L'on se borne, en ce qui concerne ces articles, à demander actuellement les sommes nécessaires pour faire face aux besoins les plus urgents, ce qui ressort des rapprochements de chiffres consignés au tableau suivant :

	<b>Art. 2.</b>	<b>Art. 4.</b>	<b>Art. 7.</b>	<b>Art. 9.</b>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Majorations demandées . . . . .	35,000 00	40,000	100,000 00	20,000
Sommes actuellement dues, suivant états de réception reposant au Dépar- tement des Travaux Publics. . . . .	34,671 54	38,000	93,771 15	11,195

5<sup>e</sup> Majoration du chap. V, article unique (*pensions*) . . . . . fr. 4,000

Cette augmentation est justifiée par l'exposé des motifs. (*Voir* pag. 7.)

#### **Exercice 1846.**

Majoration de 160,578 fr. pour renouvellement de billes et fers, telle qu'elle a été formulée et dont la nécessité est établie pag. 8 de l'exposé des motifs.

Le projet ainsi simplifié ne paraît pas de nature à soulever quelques discussions.

*Le Ministre des Travaux Publics,*

**DE BAVAY.**

**PROJET MODIFIÉ.**

## ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de quatre cent mille deux cent vingt francs vingt-huit centimes (fr. 400,220-28), pour l'acquit des dépenses concernant les exercices 1846, 1843, 1844 et années antérieures.

## ART. 2.

Ce crédit sera réparti de la manière suivante :

**Exercice 1844 et années antérieures.***Chap. I, art. 5.*

Matériel de l'administration centrale, Annales des travaux publics. . . . .	fr.	2,677	73
---	-----	-------	----

*Chap. II, art. 1<sup>er</sup>.*

Service des routes . . . . .		1,756	04
------------------------------	--	-------	----

*Chap. II, art. 5.*

Service de l'Escaut . . . . .		53	95
-------------------------------	--	----	----

*Chap. II, art. 6.*

Service de la Lys . . . . .		5,923	94
-----------------------------	--	-------	----

*Chap. II, art. 7.*

Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. .		1,355	50
--	--	-------	----

*Chap. II, art. 9.*

Service de la Dendre . . . . .		415	12
--------------------------------	--	-----	----

*Chap. II, art. 14.*

Service des canaux de Gand à Ostende . . . . .		504	76
--	--	-----	----

*Chap. II, art. 18.*

Service des poldres . . . . .		5,985	15
-------------------------------	--	-------	----

Total. . . . fr.		16,452	19
------------------	--	--------	----

Report. . . . . fr. 16,432 19

**Exercice 1845.***Chap. I, art. 3.*

Matériel de l'administration cen-		
trale . . . . .	fr.	11,080 09

*Chap. II, art. 6.*

Service de la Sambre . . . . .		13,510 00
--------------------------------	--	-----------

*Chap. III. Chemin de fer.*

<i>Art. 2.</i> Main-d'œuvre, travaux,		
fournitures. . . . .		55,000 00

<i>Art. 4.</i> Main-d'œuvre, travaux,		
fournitures. . . . .		40,000 00

<i>Art. 7.</i> Main-d'œuvre, travaux,		
fournitures. . . . .		100,000 00

<i>Art. 9.</i> Service des transports.		
Main-d'œuvre, travaux, four-		
nitures . . . . .		20,000 00

*Chap. V, article unique.*

Pensions. . . . .		4,000 00
-------------------	--	----------

Total. . . . . fr.	225,590 09	225,590 09
--------------------	------------	------------

**Exercice 1846.***Chap. III. Chemin de fer. —*

§ 2. *Service de l'entretien des routes  
et stations.*

<i>Art. 5.</i> Renouvellement de billes		
et de fers . . . . .	160,578 00	160,578 00

Total égal. . . . . fr.	400,220 28	
-------------------------	------------	--